



## Comparatif entre le produit d'origine et Le PER Generali Patrimoine

- Je n'ai pas fourni la **Notice d'Information** ainsi que le **Certificat d'Adhésion** du produit d'origine, nécessaires pour établir le comparatif de ses caractéristiques principales avec le produit réceptacle. J'accepte ainsi que le transfert soit effectué sans que ce tableau ne soit complété.
- J'ai fourni la **Notice d'Information** ainsi que le **Certificat d'Adhésion** du produit d'origine, nécessaires pour établir le comparatif de ses caractéristiques principales avec le produit réceptacle.

Données comparatives	Produit d'origine			Produit réceptacle
	<input type="checkbox"/> Autre : _____	<input type="checkbox"/> Le PERP Anthologie	<input type="checkbox"/> Le PERP Generali Patrimoine	Le PER Generali Patrimoine
<b>Garanties techniques</b>				
Taux technique du fonds en euros		0 % garanti	0 % garanti	0 % garanti
Table de mortalité		TGF05 non garantie	TGF05 non garantie	TGF05 non garantie
Garantie prévoyance		Oui, sur option : • Garantie exonération des cotisations	Oui, sur option : • Garantie plancher • Garantie exonération des cotisations	Oui, sur option : • Garantie plancher
<b>Frais standards</b>				
Frais sur versement		5 % maximum	4,50 % maximum	4,50 % maximum
Frais de gestion Fonds en euros		0,96 % maximum	1 % maximum	0,90 % maximum
Frais de gestion supports en unités de compte		0,96 % maximum	1,10 % maximum (+ 0,50 % pour la Gestion pilotée, la Gestion à horizon retraite et Sécurisation progressive)	1 % maximum (+ 0,50 % pour la Gestion pilotée et la Gestion à horizon retraite)
Frais de gestion sur la performance financière		10 % maximum des produits financiers des provisions mathématiques du Fonds en euros de l'ensemble des adhésions et de leur solde technique	15 % maximum des produits financiers des provisions mathématiques du Fonds en euros	Absence de frais
Frais d'arbitrage		0,60 % maximum	0,50 % maximum	0,50 % maximum
Frais de service de la rente		0,96 % maximum Absence de frais sur les arrérages	1 % maximum Absence de frais sur les arrérages	0,60 % maximum Absence de frais sur les arrérages
Frais de transfert sortant		5 % maximum pendant 10 ans	5 % maximum pendant 10 ans	1 % maximum pendant 5 ans
Pénalités de rachat		5 %	Absence de pénalités	Absence de pénalités
<b>Modes de gestion</b>				
Gestion libre		Oui	Oui	Oui
Gestion pilotée		Absence de gestion pilotée	3 orientations de gestion	5 orientations de gestion
Gestion évolutive / à horizon retraite		3 profils	3 profils	3 profils
<b>Modes de sortie</b>				
Sortie en rente		Oui, de 80 % à 100 % Plusieurs options de rente	Oui, de 80 % à 100 % Plusieurs options de rente	Compartiments 1 et 2 : oui, de 0 % à 100 % Compartiment 3 : oui, à 100 % Plusieurs options de rente
Sortie en capital		Oui, de 0 % à 20 %	Oui, de 0 % à 20 %	Compartiments 1 et 2 : oui, de 0 % à 100 % Possibilité de fractionner le capital Compartiment 3 : non*
Sorties anticipées		Accidents de la vie	Accidents de la vie	Tous les compartiments : Accidents de la vie Compartiments 1 et 2 : Achat de la résidence principale

\* Le désinvestissement du Compartiment 3 se fera uniquement en rente viagère, sauf si la rente est inférieure au seuil prévu par la réglementation en vigueur.



Ce feuillet fait partie intégrante d'un ensemble de 3 pages dont la 3<sup>ème</sup> page comporte la signature de l'Adhérent(e).

1<sup>er</sup> exemplaire : Assureur - 2<sup>ème</sup> exemplaire : Intermédiaire d'assurance - 3<sup>ème</sup> exemplaire : Adhérent(e)

